



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception : 30 / 01 / 2024	
	Dossier complet le ://	
	N° d'enregistrement : 2024-590	
1	Intitulé du projet	
	Aménagement du littoral du bourg au Gosier en Guadelo	upe.
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2	Personne physique	
		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
	Personne physique	
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique Nom	
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination EPF Guadeloupe	Prénom(s) Raison sociale EPF Guadeloupe
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination EPF Guadeloupe N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale EPF Guadeloupe Type de société (SA, SCI)
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination EPF Guadeloupe N° SIRET 7 9 4 3 8 0 7 3 0 0 0 0 2 0	Prénom(s) Raison sociale EPF Guadeloupe Type de société (SA, SCI) EPIC

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
Catégorie 41.a.	L'aire de stationnement ouvertes au public totalisera 60 places de stationnement, donc supérieur à 50 places.			
Catégorie 39.b.	Aménagement dont le terrain d'assiette est de 5,2 hectares donc compris entre 5 et 10 hectares.			

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet total consiste en l'aménagement du littoral du bourg dans la commune du Gosier en Guadeloupe sur une surface projetée au sol d'environ 52 000 m². Cependant, cette demande d'examen au cas par cas ne concerne que l'aménagement de l'arrière-plage.

L'essentiel du foncier est maîtrisé, à l'exception de l'arrière-plage destiné à une aire de stationnement public, stratégique pour accueillir les visiteurs du front de mer (parcelles CA 0001 et CA 0754), et de deux autres parcelles moins vastes mais importantes dans la perspective de l'aménagement d'ensemble (parcelles CB 0758 et 0757). Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est donc nécessaire pour ces quatre parcelles (soit 4 056 m²). Cependant, le périmètre d'intervention total de la réhabilitation de l'arrière-plage de la Datcha est d'environ 7 700 m². L'EPF est donc en charge de cette problématique foncière. Il doit engager une démarche d'expropriation par le biais d'une DUP. C'est dans le cadre de cette DUP qu'est déposé cette demande d'examen au cas par cas. La démolition des bâtiments est prévue (les restaurants) et d'un mur. Une réfection du parking est prévue avec l'aménagement d'environ 60 places de stationnement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet total est de réhabiliter les zones très touristiques, que sont : la plage du Gosier avec ses restaurants en bord de mer, le parc paysager du Calvaire, le parc Anse Tabarin et la base nautique pour les rendre plus attractives et plus accessibles.

Le but est de dôter la zone littorale du bourg d'une attractivité nouvelle liée au développement de commerces, de restaurants et à l'aménagement d'espaces publics pour en faire un support privilégié de la redynamisation commerciale, culturelle et touristique de la ville.

Les principaux objectifs de l'aménagement du littoral du bourg sont de :

- Dynamiser le commerce à travers des espaces dédiés à la restauration et aux boutiques artisanales ;
- Aménager des espaces d'accueil dédiés aux commerces non sédentaires ;
- Créer un stationnement stratégique desservant le centre et la plage :
- -Aménager une aire destinée aux food-trucks ;
- Se réapproprier et valoriser les espaces publics délaissés et restructurer la zone d'habitat pour l'image de la ville ;
- Dôter le littoral du centre-bourg d'équipements polyvalents et attractifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En ce qui concerne le périmètre du projet concerné par la DUP sur le secteur de la place urbaine et de l'arrière-plage, le projet se décline en plusieurs interventions sur des espaces aux fonctions distinctes :

- Une place urbaine accueillant un espace de stationnement en arrière-plage ;
- Le boulodrome et l'espace de parking à l'Ouest : rénovation du boulodrome (revêtement, gradins...) sans piste délimitée et prolonger l'espace urbain au-dessus du front bâti des activités en forme de terrasse afin d'augmenter l'espace utilisable pour des manifestations et spectacles ;
- Des espaces de restauration et des commerces à l'Ouest et l'Est de la place urbaine : aménagement des activités (bar, restauration, petits commerces, artisanats sur la partie Ouest) ;
- La terrasse littorale : démolition du mur actuel et mise en scène du front de mer par l'aménagement de gradins et de bancs, lieu de contemplation pouvant être utilisé à l'occasion des tournois sportifs, construction de quatre boutiques (snack/glacier) sur la partie Sud de la place s'ouvrant sur les marches de la plage, création d'un accès pour personne à mobilité réduite, maintien et renforcement des activités existantes (beach rugby, beach volley, fitness...), mise à disposition de casiers de plage, sanitaires et douches de plage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet a pour objectif d'accueillir les touristes et d'être attractif au grand public en proposant des espaces d'accueil de qualité. Des places de stationnement rénovées permettront aux visiteurs de garer leurs véhicules en toute sécurité.

Le boulodrome et la terrasse littorale permettront de maintenir les activités déjà existantes sur la zone.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(1) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes :

- Demande d'examen au cas par cas
- Dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0)
- Permis d'aménager
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

	Valeurs
Emprise totale du projet d'aménagement du littoral du bourg	+/- 52 000 m ²
Périmètre du projet d'aménagement de l'arrière-plage	+/- 7 700 m ²
Périmètre du projet concerné par la DUP	+/- 4 056 m ²

	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie : Chemin de la plage
	Lieu-dit : La Datcha
	Localité : Le Gosier
	Code postal : 9 7 1 9 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques ^[1]
	Long. : 6 1 ° 4 9 , 5 6 " 6 Lat. : 1 6 ° 2 0 , 5 6 " 0
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° ° " Lat. : ° ° ° "
	Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° ° " "
	Communes traversées :
	Le Gosier
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	Le document d'urbanisme en vigueur est le Plan d'Occupation des Sols (POS) du Gosier. Le projet est soumis au zonage UT : zones réservées essentiellement à l'accueil d'activités touristiques.
(Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

'agit-il d	'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant
Oui	☑ Non
	i, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation ementale ?
□ Oui	□ Non

in de réunir les informations né ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	cessair notam	res poi	e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
e des sites internet où trouver le	es doni	nées e	rous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il : Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	Oui	Non	Lequel/Laquelle ? Géoportail.fr
En zone de montagne ?		V	Géoportail.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	V	Géoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	\(\)		La commune du Gosier est une commune littorale. Le projet se situe en bord de mer. Geoportail.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	Géoportail.fr

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	Atlas.patrimoines.culture.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	Carto.karugeo.fr
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		Le projet se situe dans une commune couverte par un PPRN et non par un PPRT.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	V		Le PPRN a été approuvé le 03/03/08.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	Georisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	S	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Carto.karugeo.fr
Dans un site inscrit ?	0	V	Carto.karugeo.fr

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Géoportail.fr
D'un site classé ?	0	V	Carto.karugeo.fr

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	V	Raccordement prévu sur le réseau d'eau potable du SMGEAG pour les eaux potables et d'incendie.
rces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	•	0	La démolition des bâti existants et du mur en front de mer engendreront un excédent en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Les matériaux nécessaires à la construction de bâtiments (matériaux granulaires recyclés), de parking et au revêtement d'un boulodrome devront être apportés sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	V		Probable utilisation de tuf en plus des matériaux recyclés.

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	Ø		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		Ø	Aucun défrichement n'est prévu sur la zone. De plus, seules des espèces floristiques communes sont présentes sur la zone de l'arrière-plage telles que des framboyants, des amandiers péyi et des catalpas.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		Ø	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	0	~	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	V	La Guadeloupe est concernée par un seul PPRT. Il prend en compte les effets des accidents technologiques susceptibles de survenir sur les deux établissements SEVESO seuil haut situés sur la commune de Baie-Mahault, Zone Industrielle à la Pointe Jarry: - SARA: dépôt d'hydrocarbures; - Rubis Antilles Guyane: centre emplisseur de gaz. Le projet ne se situe pas au sein du zonage réglementaire du PPRT de la Pointe Jarry.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V	0	Le projet est concerné par les aléas suivants : - Houle cyclonique fort ; - Mouvement de terrain moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0	V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	•		Durant les travaux, les véhicules ne pourront plus se garer sur le parking de la place urbaine.
	Est-il source de bruit ?	V	0	Durant les travaux, du bruit pourra être émis lors des différentes phases d'intervention (démollition, terrassement et construction des bâti).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?	0	Ø	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	✓		Des vibrations pourront avoir lieu lors des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	✓	
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		Le projet engendrera probablement des émissions de poussière durant les travaux.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	0	✓	
	Si oui, dans quel milieu ?	0	V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V	0	Des déchets inertes seront produits lors des phases de démollition.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	0	V	Le projet a pour but d'améliorer le patrimoine architectural de la zone
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\(\sigma\)	0	Le projet engendrera des modifications sur les activités humaines surtout au niveau de l'aménagement. Les food-trucks situés sur la place urbaine seront délocalisés et auront leur espace dédié. Les restaurants situés en front de mer seront reconstruits. Cependant, il n'y aura pas de modification de l'usage du sol.

l'autres pro	lences du p jets existar	projet ident nts ou appr	tifiées au 6.1 ouvés ?	sont-elles su	sceptibles d	'être cum	ulées avec
Oui	✓ Non						
Si oui, déc	crivez lesquel	les:					

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
□ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
SANS OBJET	
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êtr retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée)	e
Les mesures sont détaillées en annexe 8.	

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux environnementaux du site sont : les risques naturels, le contexte socio-économique et l'emploi, les infrastructures de transports et circulation, le tourisme et loisirs, la pollution et les déchets. En effet, le site présente les aléas houle cyclonique fort et mouvement de terrain moyen. Nous sommes sur un site fortement urbanisé, où le projet est prévu hors site de boisement et où chaque espèce végétale sera replantée sur site. Chaque impact a fait l'objet de mesures permettant de le limiter pour le rendre faible voire positif. Parmi ces mesures on note le phasage des travaux partie par partie, l'optimisation des flux de camions, l'arrosage des gravats, le bâchage des bennes, l'utilisation d'un système aspirant pour les appareils produisant des poussières ainsi que le tri sélectif des déchets sur site dans des bennes. Le projet peut donc faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	0			
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	0			



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1	Annexe 8. Étude succincte d'incidences environnementales	V			
2					
3					
4					
5					

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom VINGATARAMIN	
Prénom Corine	
Qualité du signataire Directrice de l'EPF	
Les Abymes	
Fait le 1 2 0 1 2 0 2 4	

TERRES CARAÏBES
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
Route de la Rocade - Grand-Camp
97139 LES ABYMES
Tél: 0590 91 66 05

Signature du (des) demandeur(s) OZ